

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2018

---

**TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT - (N° 1082)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 79

présenté par  
M. Rolland

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après la première occurrence du mot :

« moins »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« l'une d'entre elles délibère en ce sens ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à permettre aux communes qui le souhaitent, sans limitation sur leur nombre ou leur population, de s'opposer au transfert de compétence, y compris au delà de 2026.